

Groupe Ecologiste de Paris

Paris, le 22 janvier 2018

Monsieur David Belliard
Président du Groupe Ecologiste de Paris (GEP)

Monsieur Bruno Julliard
Adjoint à la Maire de Paris en charges des affaires culturelles

Objet : situation et devenir du cinéma d'art-et-essai La Clef situé dans le 5^e arrondissement

Monsieur le Maire, cher Bruno

Depuis près de deux ans, les élus écologistes ont régulièrement été alertés des risques de fermeture du cinéma La Clef, situé rue Daubenton 5^e arrondissement, suite à des difficultés avec la société propriétaire des lieux. Une date de fermeture au 31 mars 2018 est aujourd'hui évoquée.

Le rôle de cette salle comme élément permettant de préserver une offre culturelle de proximité n'est plus à démontrer puisque ce cinéma attire 50 000 spectateurs par an et organisent plus de 300 évènements (festival, soirée, débat,...) chaque année sans oublier une programmation régulière destinée au jeune public

Mis à disposition depuis octobre 2010 par le CECEIDF par le biais d'un bail non commercial, les locaux sont proposés à la vente depuis février 2016, les propositions d'achat des murs par les exploitants actuels n'ont pas été retenues malgré un projet d'exploitation garantissant la pérennité de l'activité sur 18 ans et la création d'une troisième salle.

Ce projet cinématographique est accompagné d'activités annexes et complémentaires traditionnellement liées aux cinémas indépendants qui participent pleinement aux objectifs affichés par la municipalité de promotion de la démocratie locale (café culturel, lieu de réunions thématiques)

La crainte que le lieu disparaisse après son rachat par un promoteur ayant une vision plus spéculative que culturelle quant à l'affectation de cette parcelle nous conduit aujourd'hui à vous écrire pour vous demander des précisions quant au devenir de cet établissement culturel soutenu par la Ville.

Nous souhaiterions donc que la ville s'engage pour pérenniser les activités culturelles et d'animation se déroulant sur ce site, dans un premier temps grâce à une action de médiation auprès des parties prenantes pour faciliter la conclusion d'un accord et en cas d'échec, en étudiant l'acquisition du lieu.

Par avance nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, à l'expression de notre considération distinguée

David Belliard

